



# la garantie obsèques

VOUS LES AIMEZ,  
NOUS LES ACCOMPAGNONS



# pourquoi

## PRÉVOIR AUJOURD'HUI ?

La perte d'un être cher est un moment difficile à surmonter. À la peine s'ajoutent de nombreuses démarches administratives et des frais souvent très lourds. **En anticipant vos obsèques et en prévoyant un capital pour en couvrir les frais, vous protégez vos proches et leur évitez une charge financière importante.**

Les savoir préservés, le moment venu, **vous permet d'être plus serein.**

**En choisissant vous-même le capital garanti et sur conseils de votre interlocuteur privilégié, vous vous assurez également du strict respect de vos volontés.**



# une solution

## POUR PRÉSERVER VOS PROCHES ET RESTER SEREIN

La Garantie Obsèques est une garantie individuelle qui assure au(x) bénéficiaire(s) que vous choisissez <sup>(1)</sup>, le versement d'un capital <sup>(2)</sup> au moment de votre décès.

Le capital sera versé au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s) <sup>(2)</sup>.

**Pour vous aider à accompagner vos proches, la Mutuelle Epargne Retraite a conçu une Garantie Obsèques au fonctionnement simple, dotée de nombreux avantages et adaptée à vos besoins.**

(1) Vous pouvez désigner l'entreprise de pompes funèbres en charge de vos obsèques. Dans ce cas, le reliquat éventuel sera versé à vos bénéficiaires désignés de second rang.

(2) Si vous désigner l'entreprise de pompes funèbres de votre choix en charge de vos obsèques, le capital sera versé sur présentation de justificatifs (factures...).

## bon à savoir

Selon la région et les options choisies, le coût des obsèques varie de 2 700 € à plus de 10 000 € et s'élève en moyenne à 4 000 € pour une crémation ou une inhumation.



# QU'EST-CE QUE LA garantie obsèques ?

## 9 NIVEAUX DE CAPITAUX POUR S'ADAPTER À TOUTES LES SITUATIONS

Vous choisissez le montant du capital <sup>(1)</sup> que vous souhaitez constituer pour financer tout ou une partie de vos obsèques dans le respect de vos volontés.

**Choix du capital : entre 1 600 € et 8 000 €**  
(par tranche de 800 €)

## UNE PROTECTION DE VOS PROCHES PAR ANTICIPATION

Le capital sera versé au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s) <sup>(2)</sup>, ou à l'entreprise de pompes funèbres ayant pris en charge les obsèques.

**Le capital décès est exonéré d'impôt  
et de droit de succession <sup>(3)</sup>**

## LES + DE NOTRE garantie

**Pas de  
formalité  
médicale <sup>(4)</sup>**



**Choix de la  
durée de  
versement de  
la cotisation**  
(viagère ou  
temporaire 10 ans  
ou 15 ans)



**Versement sans  
délai d'attente  
du capital**  
en cas de décès  
accidentel <sup>(5)</sup>



Montant des  
cotisations fixé à  
l'adhésion,  
qui n'augmente  
pas avec l'âge



Adhésion  
possible  
jusqu'à  
82 ans <sup>(6)</sup>

(1) Selon le montant du capital souscrit, la couverture des frais d'obsèques sera partielle ou totale. (2) Sur présentation de justificatifs (factures...). (3) dans le cadre fiscal de l'assurance vie en vigueur. (4) seulement une déclaration sur l'honneur de bonne santé. (5) En cas de décès non accidentel, la garantie prend effet après un délai d'attente à compter de la prise d'effet de l'adhésion : 3 mois si adhésion avant 75 ans ou 24 mois si adhésion à partir de 75 ans. Si le décès intervient pendant le délai d'attente, la mutuelle rembourse les cotisations nettes versées depuis la date d'effet d'adhésion aux bénéficiaires désignés. (6) Ou jusqu'à 72 ans si l'adhérent fait le choix d'une cotisation temporaire sur 10 ans et 67 ans s'il choisit la cotisation temporaire sur 15 ans.

## en pratique



## UNE COTISATION VIAGÈRE OU TEMPORAIRE : VOUS CHOISISSEZ !

**Vous pouvez choisir une cotisation viagère ou temporaire de 10 ou 15 ans.**

Dans tous les cas, le capital constitué sera versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) quelle que soit la date du décès, même après 10 ou 15 ans.

## DES COTISATIONS SOUPLES ET FIXES : LEUR MONTANT N'AUGMENTE PAS

- **Vous versez vos cotisations à votre rythme** : par mois, trimestre, semestre ou année. Vous pouvez à tout moment en changer la périodicité.
- Le montant de vos cotisations est fixé pour toute la durée du contrat au moment de votre adhésion, selon votre âge, le capital choisi et la durée de cotisation (temporaire ou viagère).

### Exemples de cotisations pour un capital de 4 000 €

Cotisation mensuelle	Âge de l'adhérent		
	58 ans	65 ans	72 ans
Viagère	18,48 €	23,07 €	31,22 €
10 ans	44,32 €	44,27 €	47,39 €
15 ans	30,88 €	31,94 €	Hors limite d'âge d'adhésion

# comment adhérer ?

## PIÈCES NÉCESSAIRES POUR VOTRE DEMANDE D'ADHÉSION

- ▶ Bulletin d'adhésion dûment complété et signé
- ▶ Photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité
- ▶ Relevé d'identité bancaire (RIB)

Aucun questionnaire médical n'est demandé pour l'adhésion, seulement une déclaration sur l'honneur de bonne santé.

## notre conseil

Nous vous invitons à informer vos proches de votre adhésion à une garantie obsèques.

Contactez votre conseiller :  
[service-commercial@mutuelleepargneretraite.fr](mailto:service-commercial@mutuelleepargneretraite.fr)  
ou au 04 72 61 80 01

## PIÈCES À FOURNIR PAR VOS BÉNÉFICIAIRES EN CAS DE DÉCÈS :

Au moment du décès, le bénéficiaire doit simplement fournir les pièces justificatives suivantes :

- ▶ Photocopie de l'acte de décès du membre participant
- ▶ Certificat médical précisant la cause du décès
- ▶ Pièce(s) d'identité du(des) bénéficiaire(s) en cours de validité
- ▶ Attestation de vie du(des) bénéficiaire(s) datée et signée
- ▶ Relevé d'identité bancaire du(des) bénéficiaire(s) désigné(s)

▶ Si le capital est versé à une entreprise de Pompes funèbres :  
Facture détaillée attestant de la réalisation des prestations funéraires

▶ En cas de décès résultant d'un accident intervenu pendant le délai d'attente :  
Toute pièce pouvant justifier le caractère accidentel du décès

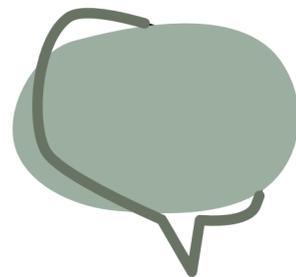
ILS ONT CHOISI DE PRÉVOIR LEURS OBSÈQUES...

# ils en parlent

**NATHALIE ET LAURENT, 55 ET 60 ANS**

*Nous ne nous sommes jamais souciés du problème de nos obsèques. Mais récemment, mon mari a échappé à un accident de voiture. En plus de la peur de le perdre, j'ai réalisé que rien n'avait été prévu concernant son départ et je ne voyais pas comment faire face financièrement.*

*Nous avons donc opté pour un capital décès de 6 400 € chacun, avec versement temporaire de 15 ans. Mon mari cotise chaque mois 49,60 € et moi, 49,30 €. Nous nous protégeons mutuellement et nous sommes sereins pour nos enfants qui n'auront rien à payer le jour de nos obsèques.*



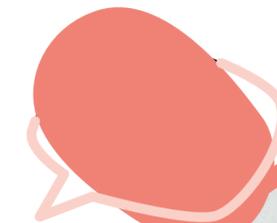
**SANDRINE, 45 ANS**

*Ma maman a 65 ans, elle a une retraite confortable et en profite pour voyager. Ce n'est pas dans sa nature de penser à l'avenir quand il s'agit de ses obsèques. Mais nous en avons parlé, et pour nous préserver, mes frères et moi, elle a accepté de souscrire, pour des cotisations viagères de 23,06 € par mois, un capital à hauteur de 4 000 €. Nous sommes rassurés par sa décision.*



**PIERRE, 70 ANS**

*Je suis veuf et retraité depuis 5 ans. Je n'ai jamais eu d'enfant et l'organisation de mes obsèques reviendra à mon frère et à sa femme. J'ai donc décidé de les aider à financer mes obsèques et de souscrire la Garantie Obsèques de la Mutuelle Epargne Retraite. J'ai choisi un niveau de capital de 1 600 €, et mes cotisations mensuelles sont de 18,70 € pendant 10 ans. Je les aime beaucoup et je sais qu'ils disposent de peu de moyens financiers. Cette sortie d'argent serait un poids pour eux.*



# la garantie obsèques

## MUTUELLE EPARGNE RETRAITE

### Une expertise de près d'un siècle.

Régie par le code de la Mutualité, la Mutuelle Epargne Retraite fait preuve d'un savoir-faire dans le domaine de la protection sociale depuis 1926. Elle place ses adhérents au cœur de ses valeurs mutualistes et s'engage à défendre leurs intérêts en proposant des solutions adaptées à leurs besoins d'aujourd'hui et de demain. Spécialiste de la retraite, l'épargne et la prévoyance, la Mutuelle Epargne Retraite représente un pôle de stabilité depuis bientôt 100 ans. Forte de son histoire, elle accompagne ses adhérents pour sécuriser leur avenir et protéger leurs proches.

17 rue de la Victoire 69003 Lyon

04 72 61 80 01 – [service-commercial@mutuelleepargneretraite.fr](mailto:service-commercial@mutuelleepargneretraite.fr)

[www.mutuelleepargneretraite.fr](http://www.mutuelleepargneretraite.fr)



Assureur de la garantie : Mutuelle Epargne Retraite. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité. Siren : 431 988 021 – Siret : 431 988 021 00058. Siège social : 17 rue de la Victoire 69 003 Lyon. Document non contractuel correspondant à la législation en vigueur. Avril 2023. Conception : melbourne.fr

